

Notice of Public Hearing
to consider the adoption of the proposed
Tantramar Planning Area
Rural Plan Regulation – Community Planning Act

Pursuant to Section 77 of the *Community Planning Act*, public notice is hereby given that the Minister of Environment is considering the adoption of the proposed *Tantramar Planning Area Rural Plan Regulation – Community Planning Act*.

The said rural plan applies to all those lands within the Tantramar Planning District, excluding the Town of Sackville and the Villages of Port Elgin and Dorchester. The proposed rural plan contains policies, proposals and zoning provisions to guide future development within the planning area. Rural plans are the current planning tools for unincorporated areas.

Two **Public Hearings** concerning the adoption of the proposed rural plan for Tantramar Planning district have been set for November 7, 2011 at St. Anne's Church in Weststock, commencing at **7:00 pm** and November 9, 2011 at the Baie Verte Community Hall, commencing at **7:00 pm**. These meetings will be held by staff of the Tantramar Planning District Commission on behalf of the Minister of Environment.

Any person may obtain a copy of the proposed *Tantramar Planning Area Rural Plan Regulation – Community Planning Act* at the Tantramar Planning District Commission office, 131H Main Street in Sackville, between the hours of 8:30 am and 4:30 pm, Monday to Friday (telephone: 506-364-4701) or at the Tantramar Planning District Commission's website at www.tantramarplanning.ca.

Persons wishing to comment on the proposed *Tantramar Planning Area Rural Plan Regulation – Community Planning Act* may do so in writing to Paul Vanderlaan, Provincial Planning Director, Provincial and Community Planning Section, Department of Environment, PO Box 6000, Fredericton, NB, E3B 5H1 or to the Tantramar Planning District Commission, 131H Main Street, Sackville, N.B., E4L 4B2. All comments received will be forwarded to the Minister of Environment.

Written comments may be submitted to the above addresses until November 23, 2011. Any written comments received by November 4, 2011 at 4:30 pm will be read into the record at the Public Hearings on November 7 and 9, 2011 and anyone wishing to comment on the readings may do so at the Public Hearings.

As of the date of the first public hearing notice, and for a subsequent period of six months, no development may be permitted that is not in conformity with the proposed rural plan regulation, as per section 81 of the *Community Planning Act*.

Margaret-Ann Blaney, Minister of Environment



Avis d'audience publique
Concernant l'adoption du projet de règlement établissant
le **Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de**
Tantramar – Loi sur l'urbanisme

Conformément à l'article 77 de la Loi sur l'urbanisme, avis est par les présentes donné que la ministre de l'Environnement envisage d'adopter le *Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de Tantramar – Loi sur l'urbanisme*.

Les terrains visés par le plan rural se trouvent dans le district d'aménagement de Tantramar, à l'exclusion de la Town of Sackville et des Villages de Port Elgin et Dorchester. Le plan rural proposé fait état de principes, de propositions et de dispositions de zonage visant à orienter les projets éventuels d'aménagement dans le secteur d'aménagement. Les plans ruraux constituent l'outil d'aménagement utilisé actuellement pour les secteurs non constitués en municipalités.

Deux **audiences publiques** concernant l'adoption du plan rural proposé pour le district d'aménagement de Tantramar sont prévues le 7 novembre 2011 à **19 h** à l'église St. Anne de Weststock et le 9 novembre 2011 à **19 h** à la salle communautaire de Baie Verte. Ces rencontres seront organisées par le personnel de la Commission du district d'aménagement de Tantramar au nom de la ministre de l'Environnement.

Il est possible d'obtenir une copie du projet de *Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de Tantramar – Loi sur l'urbanisme* au bureau de la Commission du district d'aménagement de Tantramar, situé au 131H, rue Main à Sackville, entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi (506-364-4701), ou sur le site Web de la Commission du district d'aménagement de Tantramar (www.tantramarplanning.ca).

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leurs commentaires écrits sur le projet de *Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de Tantramar – Loi sur l'urbanisme* à Paul Vanderlaan, directeur provincial de l'urbanisme, Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, ministère de l'Environnement, C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 ou à la Commission du district d'aménagement de Tantramar, 131H, rue Main, Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 4B2. Tous les commentaires reçus seront transmis à la ministre de l'Environnement.

Les commentaires écrits peuvent être envoyés aux adresses ci-dessus jusqu'au 23 novembre 2011. Tous les commentaires écrits reçus d'ici le 4 novembre 2011 à 16 h 30 seront versés au dossier lors des audiences publiques des 7 et 9 novembre 2011. Les personnes désirant faire des commentaires sur les documents versés au dossier en auront la possibilité aux audiences publiques.

À compter de la date du premier avis d'audience publique, et pendant une période de six mois par la suite, les aménagements qui ne sont pas conformes au projet de règlement visant à établir un plan rural ne pourront être autorisés, conformément à l'article 81 de la *Loi sur l'urbanisme*.

Margaret-Ann Blaney, Ministre de l'Environnement